

Actualité > Grand Sud > Tarn-et-Garonne

«Le tissu associatif est garant du lien social»

Tarn-et-Garonne - Michel Lacotte : président de France Bénévolat Tarn-et-Garonne



Nous poursuivons notre série d'entretiens de fin d'année par Michel Lacotte. Il s'investit beaucoup dans le département, notamment pour le bénévolat...

Vous êtes président de l'antenne départementale de France bénévolat. Quelles sont les missions/activités de votre association ?

Notre rôle consiste à accueillir et orienter les bénévoles demandeurs d'engagement associatif sur le département. Mais aussi de promouvoir le bénévolat en Tarn-et-Garonne et d'accompagner les associations dans leur recherche de bénévoles.

Quels sont les chiffres en Tarn-et-Garonne ?

Selon chiffres une étude de Recherche et solidarités datée de février dernier, le Tarn-et-Garonne compte 5 000 à 5 800 associations en activité dans tous les secteurs qu'il s'agisse du sport, du social, de la santé, de l'environnement, etc. L'étude note également que le département voit son périmètre associatif croître chaque année de 275 nouvelles associations.

Cela représente donc combien de personnes ?

La population concernée est estimée de 50 000 à 55 000 bénévoles Tarn-et-Garonnais. Certains assurent la permanence de l'action associative et interviennent au moins une fois par semaine. Ils sont estimés entre 20 000 et 22 000. En fait le secteur associatif représente 11,4 % des salariés du secteur privé du département. Un bel engagement quand on sait que la moyenne nationale se situe à 9,6 %.

Quel est le portrait type du bénévole Tarn-et-garonnais ?

Tarn-et-Garonne Bénévolat accueille majoritairement des femmes, notamment des retraitées, qui veulent garder implication dans la vie sociale avec cependant une prudence affirmée sur la prise de responsabilité. Les personnes souhaitent clairement conserver la maîtrise du temps consacré à l'association. C'est à prendre à compte.

Quels sont les domaines les plus touchés par la crise de vocations ?

Tarn-et-garonne Bénévolat a essentiellement dans son giron des associations du domaine social.

On ne ressent pas de crise stricto sensu du bénévolat, mais plutôt une réticence forte à assumer des postes à responsabilité, telles que président et trésorier. Soyons lucides, la responsabilité associative suscite toujours une crainte.

Aussi, on assiste à un phénomène de continuité qui nécessiterait de voir se renouveler la génération actuelle de bénévoles. Bien souvent, les présidents sont encore les présidents «historiques», c'est-à-dire ceux qui ont participé à la création de l'association.

Mais l'interrogation majeure porte sur la pérennité des financements associatifs. Inévitablement cela provoque une aggravation de la crainte de responsabilité

Quels sont vos moyens de sensibilisation... à la cause ?

Il y a plusieurs strates d'intervention. Au niveau national, nos moyens de sensibilisation passe essentiellement par le rôle et les actions de France Bénévolat, relayées par les médias nationaux. On y retrouve la formation des bénévoles, les études poussées sur le bénévolat, l'animation du réseau des centres départementaux de France Bénévolat, l'appui de la «politique associative», entre autres.

Au niveau local, nous conduisons des actions de sensibilisation. Par exemple le salon des seniors, des conférences, des interventions via des articles presse, et bien sûr la diffusion d'informations via notre nouveau site internet : tarn-et-garonne.francebenevolat.org

L'éducation Nationale n'a-t-elle pas un rôle à jouer ? Si oui comment ?

En effet, l'Éducation Nationale a un rôle éminent à jouer, en organisant de la sensibilisation chez les jeunes des collèges et des lycées à l'engagement associatif. L'occasion de mettre en lumière les vertus d'une relation gagnant/gagnant pour démontrer que la cohésion sociale passe aussi par une implication pour autrui.

Pensez-vous que le législateur pourrait encourager le bénévolat ? Si oui comment ?

Il serait bien de rédiger un statut du bénévole pour sécuriser et développer l'engagement, en complément des couvertures d'assurance. Il y a également des pistes à explorer en matière de valorisation du temps accordé par les bénévoles, notamment via un dispositif de dotation de trimestres de retraites, même si on peut imaginer que cela ne soit pas simple à mettre en place.

Le législateur peut aussi contribuer à la reconnaissance de l'apport des bénévoles, même si la recherche de « médailles » n'est pas le fondement ni la visée de l'engagement associatif...

Comment appréhendez-vous l'avenir ?

Le lien social est actuellement très fragilisé et la vie associative reste un des meilleurs remparts pour défendre, voire conforter cette nécessité de cohésion sociale. Il est nécessaire de sensibiliser et de motiver les jeunes populations pour assurer le renouvellement des générations associatives, principalement celles des dirigeants. Et si nous voulons conserver un tissu associatif fort, adapté aux nouveaux enjeux, il faut poursuivre l'intensification des actions de formation à l'endroit des bénévoles à qui une multiplicité de compétences est demandée, notamment pour occuper les postes de responsabilité.

Que croyez-vous qu'il arriverait si le tissu associatif disparaissait ?

Je n'ose l'imaginer ! Ce serait un pan entier de notre cohésion sociale qui disparaîtrait. C'est inenvisageable ! Cela aurait un effet dévastateur tant pour l'aspect de la convivialité qui anime le tissu associatif que pour l'appui de solidarité. Plus de clubs sportifs ? Plus de lieux de culture ? Plus de points de solidarité ? Non, impensable !

Sans oublier que les associations représentent au niveau national environ 10 % des emplois. Elles sont le lieu d'insertion au travail des personnes les moins qualifiées. L'insertion par l'activité économique (IAE) est reprise dans la nouvelle loi sur l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas un hasard. Il faut donc continuer à défendre les valeurs portées par l'engagement associatif pour éviter de se retrouver un jour face à un scénario catastrophe.

Quels sont les projets de votre association pour 2015 ?

Continuer à sensibiliser et à conseiller les bénévoles potentiels que sont les retraités, les demandeurs d'emploi, les jeunes ; notamment en les informant par le biais de conférences sur la responsabilité des associations et de leurs dirigeants, sur la nouvelle loi à propos de l'économie sociale et solidaire, sur la nécessité de maintenir le but non lucratif d'une association...

Pour conclure, avez-vous un message à lancer ?

Très simplement... J'ai envie de dire à tous de s'engager ! Vous avez le libre choix du secteur associatif, du temps que vous voulez accorder et des compétences que vous apportez. C'est une relation gagnant/gagnant tant pour vous que pour ceux que vous aidez ou rencontrerez au sein du monde associatif».

Entretien réalisé par Alain BAUTE